



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

**Bilan de la délinquance et de l'activité des services de police
et de gendarmerie en 2021, et perspectives pour 2022**



**Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
Mercredi 16 février 2022**

Contact Presse :

Service départemental de la communication Interministérielle et de la représentation de l'État :
04 92 36 72 10

@ : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



SOMMAIRE

Introduction.....	p. 2
Les indicateurs de la délinquance au niveau national.....	p. 3
La mobilisation des FSI dont la crise sanitaire.....	p. 4
I. Constat : évolution de la délinquance dans le département.....	p. 4
1.1 L'évolution de la délinquance en 2021.....	p. 4
1.2 Le nombre et l'évolution des faits constatés depuis les 5 dernières années.....	p. 5
II. Les atteintes aux biens (AAB).....	p. 6
III. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (AVIP).....	p. 7
3.1 Focus sur la lutte contre les violences intrafamiliales et conjugales.....	p. 9
IV. Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF).....	p. 10
V. La lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants.....	p. 11
VI. La coproduction de sécurité et de prévention.....	p. 11
VII. La lutte contre l'immigration irrégulière.....	p. 12
VIII. La lutte contre la radicalisation.....	p. 13
IX. La lutte contre l'insécurité routière.....	p. 13
X. Conclusion : les perspectives pour l'année 2022.....	p. 15



Introduction

Ce jeudi 17 février 2022, Violaine Démaret, préfète des Alpes-de-Haute-Provence présente l'évolution de la délinquance dans le département en 2021 ainsi que le bilan de l'activité des forces de sécurité intérieure, en présence du Commissaire-divisionnaire Michel MALLÉA, Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Alpes-de-Haute-Provence et du Colonel Pierre COUSIERES, Commandant en second du groupement de gendarmerie départemental.

Dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid 19, marqué par deux périodes de confinement de la population et un couvre-feu, **la plupart des indicateurs de la délinquance dans les Alpes-de-Haute-Provence** enregistrés par les services de police et de gendarmerie **avaient fortement reculé** en 2020, et certains reviennent à la hausse en 2021 avec parfois des pourcentages préoccupants notamment pour :

- les violences intrafamiliales et en particulier les violences sexuelles vis-à-vis des mineurs (VIF + 92%);
- les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (AVIP + 4%);
- la progression inquiétante des atteintes aux biens (AAB) constatée fin 2021 (+2,4%) et début d'année 2022.
- Les escroqueries et les infractions économiques et financières (EIEF) qui continuent d'augmenter (+32 faits constatés en 2021.)

En revanche, le nombre total des infractions à la législation sur les stupéfiants a baissé de 22% entre 2020 et 2021.

Au total, la délinquance générale augmente de **2,34%**.

Les indicateurs de la délinquance au niveau national

En France, les indicateurs de la délinquance enregistrée qui étaient en légère hausse sur l'année 2020 malgré le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19, **poursuivent voire accélèrent en 2021** leur forte tendance haussière d'avant crise.

Ainsi, le nombre de victimes de coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) enregistrées **augmente très fortement en 2021** (+12 %, après +1 % en 2020 et +8 % en 2019) : **+14 % pour les victimes de violences intrafamiliales et +9 % pour les victimes d'autres coups et blessures volontaires.**

La hausse est également très nette pour les escroqueries (+15 %, après +1 % en 2020 et +11 % en 2019) et encore **plus forte pour les violences sexuelles enregistrées (+33 %, après +3 % en 2020 et +12 % en 2019)**. Concernant ces dernières, la part de faits anciens augmente (notamment pour les mineurs victimes) : en particulier, la proportion de violences sexuelles commises plus de 5 ans avant leur enregistrement est passée de 12 % en 2018, à 15 % en 2020, et 19 % en 2021.

Délinquance enregistrée sur la période 2016-2021 et taux d'évolution annuelle	Nombre de faits constatés (cumul annuel)						Variation (A/A-1) (en %)				
	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2021	2020	2019	2018	2017
Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort)*	1026*	983	993	932	917	1 012	+4*	-1	+7	+2	-9
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)	306 700	274 300	271 900	251 300	233 600	225 500	+12	+1	+8	+8	+4
- Violences intrafamiliales	157 500	137 700	125 700	109 900	100 500	99 100	+14	+10	+14	+9	+1
- Autres coups et blessures volontaires	149 200	136 600	146 200	141 400	133 000	126 400	+9	-7	+3	+6	+5
Violences sexuelles	75 800	57 100	55 500	49 400	41 600	37 500	+33	+3	+12	+19	+11
- Viols et tentatives de viols	34 300	26 000	23 400	19 800	16 900	15 000	+32	+11	+19	+17	+12
- Autres agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel)	41 500	31 100	32 100	29 700	24 800	22 500	+33	-3	+8	+20	+10
Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)	8 500	8 700	9 200	9 100	10 200	11 000	-2	-6	+1	-10	-8
Vols violents sans arme	62 100	66 100	81 500	83 700	90 300	95 600	-6	-19	-3	-7	-6
Vols sans violence contre des personnes	583 800	553 800	728 600	708 100	719 700	714 500	+5	-24	+3	-2	+1
Cambriolages de logements	190 300	189 800	237 400	237 600	254 400	249 800	0	-20	0	-7	+2
Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)	122 700	122 800	141 200	143 800	156 000	166 400	0	-13	-2	-8	-6
Vols dans les véhicules	225 400	224 000	270 400	269 300	272 400	273 300	+1	-17	0	-1	0
Vols d'accessoires sur véhicules	77 300	74 300	90 400	95 400	101 800	106 900	+4	-18	-5	-6	-5
Destructions et dégradations volontaires	544 500	536 500	616 000	620 500	631 000	637 900	+1	-13	-1	-2	-1
Escroqueries	423 000	369 100	366 400	328 800	325 100	318 200	+15	+1	+11	+1	+2

La crise sanitaire dans le département

Les deux années 2020 et 2021 ont vu se succéder des mesures de police administrative (port du masque, pass sanitaire, couvre-feu) qui variaient en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Au total, en 2021, les forces de sécurité intérieure ont procédé à près de 85 000 contrôles de personnes, 1 000 contrôles d'établissement, 2837 verbalisations, 14 mises en demeures ayant abouti à 4 fermetures administratives.

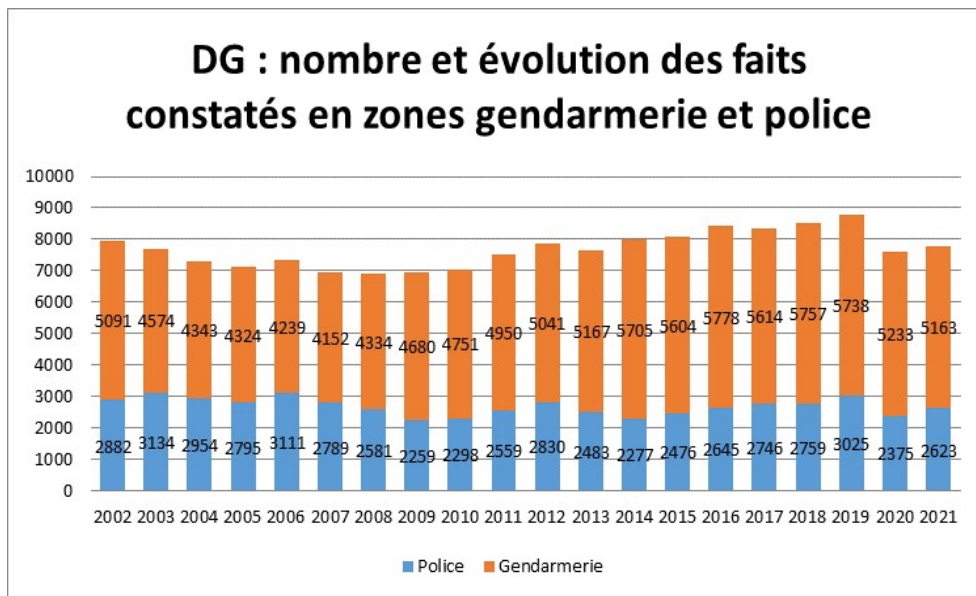
Parallèlement, ont été organisés de nombreux mouvements de contestation contre les mesures gouvernementales, souvent non déclarés, avec tout particulièrement les cafés des libertés. Ce mouvement contestataire s'est rassemblé à Forcalquier tous les lundi matins depuis le mois de février 2021 puis les membres ont occupé illégalement une ancienne briqueterie à Forcalquier, épisodes ayant fortement mobilisé les services et tout particulièrement la gendarmerie nationale.

Par ailleurs, le département a été touché par nombreuses manifestations des opposants à Digne et à Manosque au port du masque, au pass sanitaire en mobilisant les services de police depuis l'été 2021.

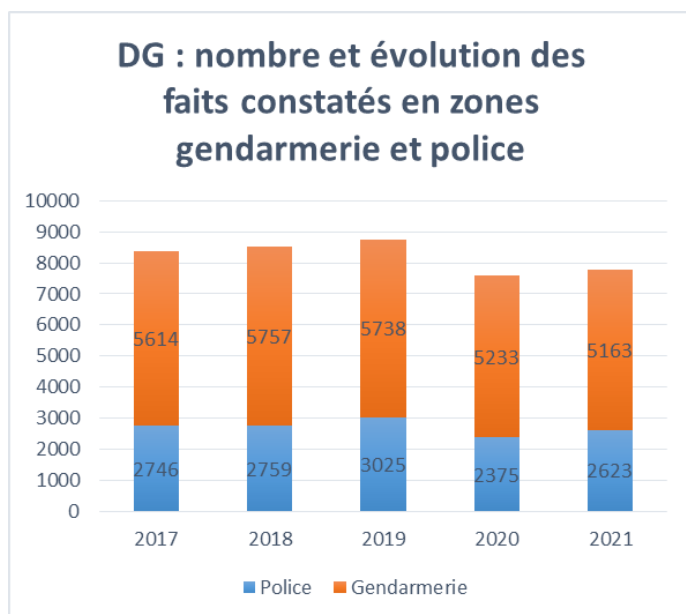
I. Constat : évolution de la délinquance dans le département.

1.1 L'évolution de la délinquance en 2021.

Après une très forte baisse en 2020 liée aux périodes de confinement, l'augmentation des faits enregistrés reste contenue sous la barre des **8 000 faits**, barre qui était franchie chaque année depuis 2015. En revanche la violence à dépositaire de l'autorité publique est **en baisse avec 55 faits en 2021 contre 59 en 2020**.



1.2 Le nombre et l'évolution des faits constatés depuis les 5 dernières années.



La délinquance générale, avec **7786 faits** (chiffres provisoires) en 2021, n'augmente en effet que de **+ 2,34%** par rapport à 2020 (7608 faits), grâce aux bons résultats enregistrés en zone gendarmerie.

II. Les atteintes aux biens (AAB).



L'augmentation de l'agrégat AAB par rapport à 2020 **(+2,4%)** est surtout due aux destructions et dégradations, qui passent de 497 à 620 faits, **soit une augmentation de 26%**.

En revanche le nombre de cambriolages, qui avait déjà diminué de -21% en 2020, reste en baisse **de -3% en 2021, avec 676 faits contre 698 en 2020**, malgré la recrudescence de ces faits sur la fin de l'année qui se confirme à été début 2022.

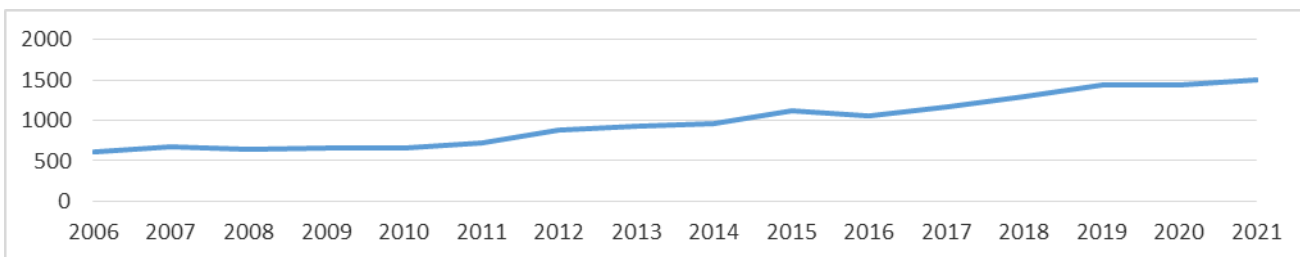
Au cours de l'année 2021, on a constaté :

- 479 cambriolages de résidences principales et secondaires (+6%) ;
- 130 cambriolages de locaux industriels et commerciaux (-11%) ;
- 67 cambriolages d'autres lieux (-34%).

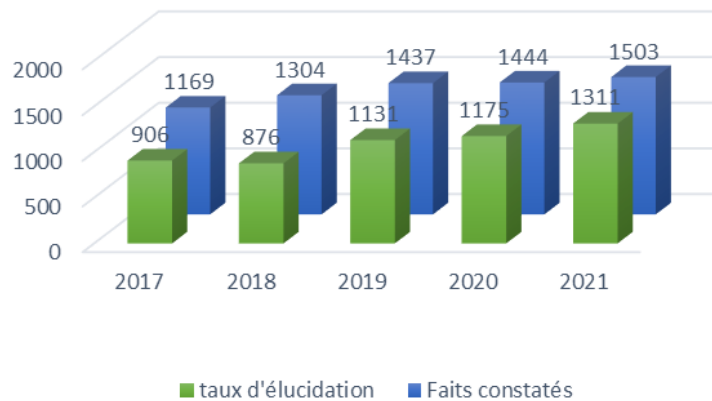


III. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (AVIP).

La tendance est totalement différente en ce qui concerne les violences aux personnes, dont le nombre croît régulièrement, **multiplié par 2,5 sur 15 ans.**



Evolution sur 5 ans des AVIP constatées et élucidées

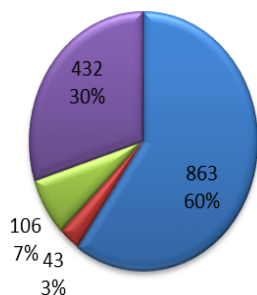


Les violences aux personnes **n'ont cessé d'augmenter** : en 15 ans, elles sont passées de **600 à 1500 faits.**

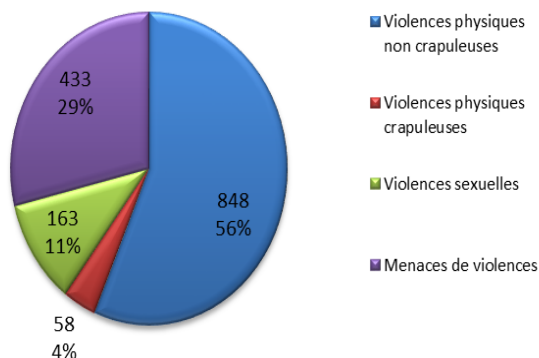
Après une quasi-stabilité en 2020 (7 faits de plus qu'en 2019), les atteintes volontaires à l'intégrité physique repartent à la hausse : **+ 59 faits en 2021, soit +4%.**



AVIP 2020



AVIP 2021



Au sein de cet agrégat, on distingue 4 indicateurs :

- après une baisse de près de moitié entre 2019 et 2020, les violences physiques crapuleuses (violences qui ont pour but le vol, l'appropriation d'un bien : braquage, vol à main armée, vol avec violences) **repartent à la hausse de + 1% avec 15 faits supplémentaires (58 en 2020 et 73 en 2021) ;**
- en revanche, les violences physiques non crapuleuses (violences gratuites, qui ne sont pas liées à l'atteinte aux biens) **diminuent de 15 faits, - 4%** (848 faits en 2021 contre 863 faits en 2020) ;
- les **menaces de violence** restent stables (433) ;
- mais c'est surtout l'évolution des violences sexuelles qui est inquiétant. Alors que ces faits étaient contenus sous les 50 par an jusqu'en 2012, ils n'ont depuis lors **cessé d'augmenter (+ 4%) pour passer la barre des 100 faits depuis 2018 puis augmenter de 57 entre 2020 et 2021 pour atteindre 163 faits**. Certes, la libération de la parole contribue à cette évolution, de même, les affaires enregistrées en 2021 concernent parfois des faits anciens. Néanmoins, toutes les actions menées pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes et contre les violences intrafamiliales et notamment les violences vis-à-vis des mineurs doivent se poursuivre et s'amplifier pour lutter contre ce fléau.



3.1 Focus sur la lutte contre les violences intrafamiliales et conjugales :

C'est au sein des violences non crapuleuses que sont enregistrées les violences intrafamiliales (VIF) et conjugales. Sur des données non encore consolidées, mais qui reflètent l'évolution, le nombre de victimes de violences intrafamiliales **augmente de 7%**, après + 4% l'an dernier, pour atteindre le nombre de **527 victimes en 2021 contre 491 en 2020**.

Parmi elles, le nombre de victimes de violences conjugales passe de **356 à 367, soit +3%**. Les interventions des services pour ces faits se déroulent le plus souvent sur fond d'alcool ou de stupéfiant. Ce qui est préoccupant c'est la détention d'armes blanches détenus par les auteurs pour menacer les victimes.

Les violences sexuelles (intrafamiliales ou non), comme indiqué précédemment, augmentent très nettement pour atteindre 163 faits en 2021 contre 106 faits en 2020. Cet agrégat est constitué :

- pour 15% de viols sur majeurs ;
- pour 27% de viols sur mineurs ;
- pour 15% de harcèlements et autres agressions contre des majeures ;
- pour 43% de harcèlements et autres agressions contre des mineures.

Tous les types de faits sont en augmentation, avec un point d'attention sur l'augmentation des faits commis contre des mineurs : **de 25 à 45 viols, soit +80% et de 38 à 73 harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles, soit +92%**.

Enfin, un dernier indicateur à rapprocher de cette thématique, les « violences, mauvais traitements et abandons d'enfants » qui continuent à **augmenter de 7,5% en 2021**.

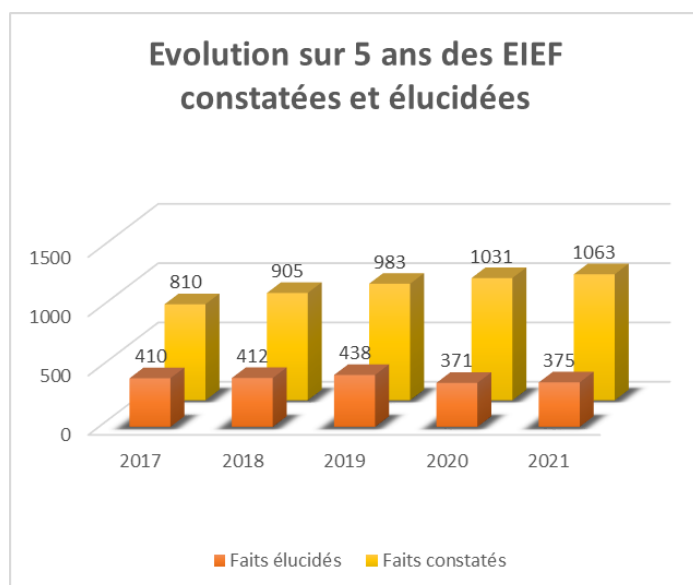
Les actions mises en œuvre dans le département pour lutter contre ces phénomènes ont été particulièrement importantes depuis 2020, dans la dynamique impulsée par le Grenelle de la lutte contre les violences conjugales : conventionnement entre les établissements hospitaliers et les forces de l'ordre pour permettre l'enregistrement des plaintes en milieu hospitalier, réunion du CLAV thématique (comité local d'aide aux victimes de violences intrafamiliales, mise en place d'un intervenant social mutualisé entre la gendarmerie et la police (ISCG, intervenant social en commissariat et gendarmerie).

En 2021, les actions les plus significatives sont :



- la pérennisation du poste d'ISCG en incitant les collectivités locales à soutenir le dispositif (CD, les communes de Manosque, de CASA, de Sisteron et de Digne dans le cadre du CSI) ;
- la création de la maison de protection des familles au sein de la gendarmerie nationale le 22 mars, inaugurée par le ministre de l'Intérieur le 6 mai, où 4 sous-officiers se consacrent exclusivement au suivi de toutes les situations de violences intrafamiliales détectées ou signalées, judiciairisées ou non et à la prévention ;
- la finalisation du nouveau protocole global de prise en charge des femmes victimes de violences, coordonné par la justice, qui a été signé le 7 décembre ;
- un groupe de travail s'est réuni pour partager le diagnostic concernant l'augmentation des violences aux mineurs et envisager des pistes de travail dans le cadre du contrat départemental de la prévention et de protection de l'enfance signé en octobre 2021 : multiplier les actions de sensibilisation à l'usage d'Internet et des réseaux sociaux dans le secondaire et les mettre en place dès le primaire, favoriser et soutenir l'accompagnement parental, veiller à intégrer l'ensemble des structures qui accueillent ou accompagnent les mineurs aux circuits d'échanges et d'information.

IV. Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF).



Depuis 2017, les escroqueries sont en **augmentation constantes** et la proportion des escroqueries sur Internet s'accroît avec la dématérialisation des transactions commerciales.

Les faits constatés sont de **1 031 en 2020** contre **1 063 en 2021**.



V. La lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants.

Le nombre total des infractions à la législation sur les stupéfiants a **baissé de 22% entre 2020 et 2021**, avec notamment une forte diminution de l'usage. Néanmoins, 291 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) ont été enregistrées sur l'année.

Les faits de trafic seul ou d'usage et revente sont également légèrement à la baisse, avec toutefois quelques belles affaires.

En zone police : destruction en juillet d'un hectare de plans de cannabis bien développés, puis saisie de 460 kg en septembre, à Manosque, à proximité du quartier de la Loubière.

En zone gendarmerie : c'est un réseau de revente de cocaïne et de cannabis qui a pu être démantelé à Sisteron, aboutissant à 3 incarcérations et la saisie de 165 g. de cannabis, 2 kg de résine de cannabis, 3 armes de poing et 450 euros en numéraires.

Au total, les services de police, de gendarmerie et des douanes ont saisi 481 kilos d'herbe et plus de 2 kg de résine de cannabis, 300 g de cocaïne et environ 1 000 euros.

A noter que plusieurs faits de violence aux personnes ont, cette année, trouvé leur origine dans la consommation de cocaïne.

La cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) mise en place fin 2019 par le DDSP a continué à réunir tous les 2 mois l'ensemble des services impliqués dans la lutte contre le trafic de stupéfiants. À ce jour 10 points de deal sont officiellement répertoriés en zone de Police (6 à Digne et 4 à Manosque).

VI. La coproduction de sécurité et prévention.

Les contrats du Système d'Information (SI) visent notamment à **augmenter les effectifs de la sécurité publique et de la police municipale, à développer la vidéoprotection et à mieux coordonner les différentes politiques publiques de prévention et de sécurité**, en lien avec le procureur de la république et le Directeur académiques des services de l'Éducation Nationale (DASEN).

Le premier **contrat de sécurité intégrée** des Alpes-de-Haute-Provence a été signé avec la ville de Manosque, le 9 décembre 2021, et un second contrat avec Digne-les-Bains est en cours.

Manosque est d'une part la commune la plus peuplée du département, qui cumule le plus de délinquance, mais aussi celle qui met le plus de moyens sur la sécurité (23 polices municipaux, 5 agents de surveillance de la voie publique, 92 caméras et 1 centre de supervision urbain).

La conseil départemental de prévention de la délinquance a été réuni au mois de mai et a permis de présenter **le projet de plan de prévention de la délinquance dans les Alpes-de-Haute-Provence**, élaboré en concertation avec les sous-préfets, le procureur et les services de l'Etat les plus concernés, à l'ensemble des acteurs de la prévention, à savoir les présidents de Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), le Conseil départemental et les associations. Ce plan a été définitivement arrêté le 9 décembre dernier et a fait l'objet d'une large diffusion.

Les enveloppes du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2021 sont montées à 60 500 € au titre de la prévention de la délinquance, 14 000 € au titre de la prévention de la radicalisation, 86 500 € sur la sécurisation soit un total de 161 000 €.

Les crédits de la Mission Interministérielle de la Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) ont été mobilisés à hauteur de 24 000 € pour soutenir 4 actions mais la prévention des addictions est encore trop peu prise en compte dans le département notamment au regard de l'augmentation des VIF.

28 communes bas-alpines sont dotée d'un service de police municipale, d'importance très variable (1 ASVP à 28 personnels). 18 d'entre elles ont conclue, avec la police nationale ou avec la gendarmerie, une convention de coordination dont certaines prévoient des dispositifs de coordination intégrée (patrouilles mixtes, contrôles routiers conjoints, moyens radiophoniques...). 48 policiers municipaux (8 communes) sont armés d'armes de poing, 7 de PIE (pistolets à impulsion électrique) (2 communes) et 29 de générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes. Un volet sécurité a été intégré aux contrats des petites villes de demain (PVD).

VII. La lutte contre l'immigration irrégulière.

Le contrôle aux frontières est resté en vigueur et la coopération avec les services Italiens s'est encore développée avec de nombreux contrôles conjoints et/ou patrouilles mixtes. Cependant le col de Larche, malgré un nombre jamais atteint de



contrôles sur la zone frontalière du col de Larche, (90 opérations de contrôles en 2021), aucun refus d'entrée n'a été prononcé.

L'opération LIMES, mise en place depuis décembre dans le département avec un groupe de 4 gendarmes réservistes affectés jusqu'en mai à la brigade de Barcelonnette, a porté ses fruits avec l'interpellation, fin 2021 et début 2022, de plusieurs groupes de migrants réadmis en Italie et de 2 passeurs, placés au Centre de Rétention Administratif (CRA) après leur jugement. Au total, les services de gendarmerie ont ainsi interpellé 36 (Étrangers en Situation Irrégulière) ESI en 2021. Tous services confondus, il a été procédé à 85 interpellations d'ESI, dont 26 ont été réadmis en Italie. Malgré 110 obligations de quitter le territoire français (OQTF) prononcées (77 à l'encontre de demandeurs d'asile définitivement déboutés et 33 à la suite d'interpellations d'ESI), 6 placements en CRA et 5 assignations à résidence, aucune autre mesure d'éloignement n'a pu aboutir.

VIII. La lutte contre la radicalisation.

Une vingtaine de situations sont suivies dans le cadre de la lutte contre la radicalisation.

Le groupe d'évaluation départementale (GED) en présence du Procureur de la République, continue à se réunir pour s'assurer d'un suivi fin et adapté à chaque situation.

Dans le cadre de la prévention de la radicalisation, la Cellule de Prévention de la Radicalisation et d'Accompagnement des Familles (CPRAF) en présence du Procureur de la République, s'est également réunie pour rechercher le meilleur accompagnement des personnes signalées, souvent des mineurs.

IX. La lutte contre l'insécurité routière.

Après une année 2020 ayant enregistré une baisse de tous les indicateurs suite aux nombreuses restrictions de circulation, l'année 2021 a vu les chiffres repartir à la hausse : 201 accidents contre 179 en 2020 (+12 %), 266 blessés contre 220 (+21 %) dont 111 Blessés Hospitalisés (BH) contre 96 en 2020 (+16 %) et 17 tués contre 15 l'année dernière sur la même période (+13 %).

Néanmoins, si on compare les données 2021 avec la moyenne des années 2017-2019, les indicateurs sont encourageants, présentant une baisse : - 23 % pour la mortalité, - 6 % pour les accidents, - 8 % pour les blessés et - 21 % pour les BH. Ces données restent fragiles et une mauvaise période peut inverser la tendance des courbes.

Les motards représentent 33 % de l'accidentalité (67 accidents, en baisse de 8 points), 41 % des tués (7), 40 % des BH (44) et 19 % des BL (30).

Les 3 principales causes des accidents corporels sont les suivants :

- l'inattention : représente 29 % des accidents corporels (+ 4 points) ;
- la vitesse excessive et/ou non adaptée : représente 28 % des accidents corporels (- 8 points) ;
- la conduite sous influence de produit psychotropes :
 - l'alcool représente dans 11 % de l'ensemble des accidents corporels (-5 points) ;
 - les stupéfiants représente 8 % de l'ensemble des accidents corporels (-3 points).

Concernant l'activité des forces de l'ordre, on constate :

- une baisse des dépistages alcool (-8 %) mais une stabilité des infractions associées (+1 %) ;
- une hausse des dépistages stupéfiants (+26 %) et des dépistages positifs (+ 13 %) ;
- le nombre d'excès de vitesse constaté reste en hausse (+15 %) ;
- les infractions secondaires restent également en hausse : +10 % pour les priorités et +20 % pour les distracteurs. Les infractions ceinture et conduite sans permis sont en baisse.

Au total, les heures de contrôle sont en hausse de + 30 %.

Les suspensions de permis de conduire sont également en hausse +21 %, pour atteindre 723 suspensions de permis contre 600 en 2020. Cela revient à dire qu'il y a en moyenne 2 suspensions de permis par jour et une présence sur le terrain des FSI.

En ce qui concerne le contrôle automatisé, 14 radars vitesses fixes sont déployés dans le département, 1 radar feu rouge, 2 voitures radar, 2 radars embarqués-débarquables et 2 itinéraires de multi-contrôle dont la mise en service s'est effectué

en toute fin d'année (Manosque-Valensole et Cereste-Mane). D'autres itinéraires seront mis en service courant 2022.

Un important travail a été mené en lien avec le Conseil départemental au niveau d'Entrevaux sur la D4202 et du projet de radar vitesse sur le secteur : les travaux devraient débuter très prochainement, dès que le problème lié à l'amiante et à l'hydrocarbure aromatiques polycyclique (HAP) serait résolu.

En 2021, les radars ont plus flashé qu'en 2020 : hausse de 18 %, pour atteindre un total de 70 353 flashes mais cette augmentation est en partie due à la baisse des dégradations (21 contre 25 en 2020).

Enfin, les équipements hivernaux sont obligatoires sur 182 communes dans le département (soit 4 roues ou 2 chaînes ou chaussettes). De nombreuses opérations de communication ont été engagées dans la presse, radio et sur le terrain par le pôle de la sécurité routière pour informer les usagers de la route.

X. Conclusion : les perspectives pour l'année 2022.

1) Continuer à assurer la prévention des actes terroristes / prévention radicalisation :

- l'orientation des patrouilles sur les sites sensibles et sécurisation (prévention situationnelle) ;
- le renseignement ;
- la tenue des GED au moins une fois par mois, dont le GED élargi une fois par trimestre ;
- la reprise des actions de sensibilisation en direction de publics ciblés, dont notamment la formation des professionnels de la santé, reportée début 2022 ;
- le maintien de réunions trimestrielles de la CPRAF, avec la participation de l'ARS et du secteur psychiatrie.

2) Assurer le respect des règles sanitaires encore quelques mois : continuer les contrôles de police mobilisant les FSI, et tout particulièrement les contrôles des établissements qui n'appliquent pas les règles du pass vaccinal et de port du masque.



3) Prévention en matière de lutte contre la délinquance en mobilisant tous les services concernés :

- ☞ **la prévention et la lutte contre les VIF et notamment des mineurs en lien avec les partenaires ;**
 - la pérennisation du poste d'ISCG est d'ores et déjà acquise grâce à l'engagement de plusieurs collectivités de participer au dispositif. La faisabilité et l'intérêt d'un deuxième poste en zone de police est en cours d'analyse selon le besoin avéré ;
 - l'accent devra être mis en 2022 sur la prise en charge des auteurs évincés, sans laquelle la récurrence est difficilement évitable.

- ☞ **Point de vigilance :** en corollaire, la lutte contre les stupéfiants et la prévention des addictions doivent constituer une véritable priorité. La consommation d'alcool et/ou de stupéfiants est en effet souvent à l'origine du passage à l'acte de violence notamment les VIF, violences conjugales assortis parfois d'armes blanches. Cette « évidence » est souvent mise en exergue par les FSI, ne doit bien entendu pas masquer les autres causes de VIF contre lesquelles il faut également lutter. Elle a également été relevée par le psychiatre référent du Centre Hospitalier (CH) comme l'un des facteurs aggravant les troubles psychiatriques, tout particulièrement dans le département. Elle est également à l'origine de nombreuses atteintes aux biens, qui visent à financer sa consommation.

- ☞ **Un effort collectif est à poursuivre pour lutter contre les addictions et le trafic.**

- ☞ **Par ailleurs, la recrudescence des cambriolages** le long du val de Durance fin 2021 et début 2022 doit nous interroger sur la nécessité d'actualiser, voire de réactiver, **le plan départemental de lutte contre les cambriolages et de communiquer sur les actions de prévention et de sensibilisation.**

La mise en œuvre des autres **politiques de prévention** se traduira par l'appropriation des enjeux définis par **le plan départemental de prévention de la délinquance** par les élus et les services de l'État concernés, partenaires associatifs, coordonnées par les sous-préfets au sein des CLSPD (le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) :

- ☞ **Axe 1 les jeunes** : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention : développement de groupes thématiques ou de conseils pour les droits et devoirs des familles, désignation par le maire de référents de parcours,



accompagnement parental, relance des actions de prévention dans les établissements scolaires, lutte contre le harcèlement.

- ☞ **Axe 2 les personnes vulnérables** : aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger, conforter le poste d'ISCG, élargir le travail des CLAV, assurer un bon accueil et l'accompagnement du dépôt de plainte en gendarmerie et en police, développer la prise de plaintes de la part des victimes de VIF dans les établissements hospitaliers, développer l'éviction des acteurs de VIF et leur prise en charge, travailler avec les partenaires, et tout particulièrement la Cellule de Recueil, de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes (CRIP), sur la protection de l'enfance, mettre en place des actions de prévention en direction des seniors.
- ☞ **Axe 3 l'implication de la société civile dans la prévention de la délinquance** : la population, nouvel acteur de la prévention : veiller à associer les habitants, tout particulièrement les conseils citoyens, aux travaux des instances traitant de la sécurité, développer la présence de médiateurs, développer les schémas de tranquillité publique, développer et améliorer la vidéoprotection (CSU, caméras LAPI), animer les dispositifs de participation citoyenne, les opérations tranquillité vacances, poursuivre les travaux engagés avec le secteur agricole...
- ☞ **Axe 4 le territoire** : une nouvelle gouvernance pour une politique de prévention renouvelée et efficace, adaptée à la réalité de chaque territoire : améliorer la gouvernance des CLSPD, améliorer leur caractère opérationnel, poursuivre le dispositif de consultation et d'amélioration du service (DCAS gendarmerie), favoriser la mutualisation des services de police municipale dans le cadre de la loi sécurité globale préservant les libertés.

4) **La coproduction de la sécurité** trouvera essentiellement son fondement dans l'application du CSI de Manosque et la finalisation et l'application du CSI de Digne. En zone gendarmerie, ce sont les relations avec les maires et les polices municipales qui continueront à être confortées et développées.

5) **La lutte contre l'immigration irrégulière** doit rester au cœur de notre activité et les contrôles fructueux mis en œuvre en 2021 et début d'année 2022 devrait se poursuivre. L'opération LIMES de la gendarmerie se poursuit jusqu'à fin mai 2022 et la prolongation sur le 2nd semestre semble indispensable. Les militaires de la gendarmerie, conjointement avec les services de la Direction InterDépartementale de la Police Aux Frontières (DIDPAF), la Direction Zonale de la Police Aux Frontières (DZPAF) et les services des douanes doivent être mobilisés



sur cette thématique. Le coordonnateur de la Lutte contre l'immigration irrégulière et clandestine (LIIC), le DIDPAF, veillera à la mise en œuvre effective des moyens nécessaires. Ces contrôles et interpellations au col de Larche seront facilités par la mise à disposition par la commune, avec le soutien de l'Etat, d'un local dédié situé dans l'ancienne mairie.

- 6) **Contrôles des armes** : la mise en place du nouveau système informatisé (SIA) des armes va mobiliser les détenteurs, les professionnels, les FSI et la Direction des Services du Cabinet (DSC). Au-delà de la simplification qu'il engendrera au final pour les détenteurs, il permettra, à terme, un contrôle régulier et efficace de tous les détenteurs et professionnels des armes.

- 7) **Sécurité routière** : pour mémoire, l'objectif fixé en 2014 était de moins de 10 tués en 2020. Il convient de maintenir l'effort sur les trois leviers : visibilité des forces de l'ordre, aboutissement des « itinéraires protégés », poursuite des actions de prévention.